



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 27 avril 2023

Le dispositif Cadres d'avenir pour Mayotte recrute sa promotion 2023-2024 Report de la date limite de dépôt des candidatures pour le 22 mai 2023 à minuit

Le dispositif **Cadres d'avenir pour Mayotte** vise à promouvoir la formation de cadres intermédiaires et supérieurs locaux pour soutenir le développement économique et social de Mayotte. Des étudiants et des professionnels à fort potentiel sont sélectionnés pour effectuer une formation universitaire dans l'Hexagone ou à La Réunion dans un secteur jugé prioritaire au regard des besoins en recrutement des employeurs publics et privés, pour une durée maximale de 5 ans et avec une obligation de revenir exercer à Mayotte pour une durée minimale comprise entre 3 et 5 ans (en fonction de la durée des études).

Les personnes pouvant postuler sont les bacheliers, les étudiants de L3 du CUFR ayant obtenu une admission en master, les étudiants de L2 du CUFR ayant un projet professionnel réel et sérieux, les étudiants déjà en mobilité et les professionnels du secteur public, privé ou associatif souhaitant reprendre des études.

L'accès au programme est également conditionné à un critère de ressources (quotient familial inférieur à 26 631 €), afin d'en concentrer le bénéfice sur les étudiants ayant besoin d'un appui spécifique pour garantir la réussite de leur cursus universitaire effectué en mobilité.

Trente bénéficiaires seront ainsi recrutés sur ce programme en vue de la rentrée universitaire de septembre 2023.

Les personnes sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement préparatoire à la mobilité et d'un accompagnement psychopédagogique renforcé et personnalisé durant la totalité de leur parcours de formation. Elles pourront bénéficier d'aides financières prenant la forme :

- d'une aide unique à l'installation d'un montant de 800 € ;
- du financement des titres de transports de Mayotte vers le lieu de formation, dans la limite d'un aller-retour par an. Ce financement est total ou partiel selon le statut de boursier d'État du bénéficiaire ;
- d'une allocation mensuelle destinée à compléter les ressources financières des bénéficiaires durant la formation, dans la limite de cinq ans. Le total cumulé des

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aides financières ne peut dépasser la somme de 808 € mensuels pour les étudiants et 1 433 € pour les professionnels.

- pour les étudiants du dispositif Excellence (mention « très bien » au baccalauréat), le montant mensuel est fixé à 1 021 €.

À l'issue de la formation, les personnes sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement à l'insertion professionnelle afin de faciliter leur emploi dans des postes d'encadrement dans les entreprises, les collectivités publiques et les établissements publics de Mayotte.

Les candidats doivent postuler et déposer les pièces indiquées exclusivement en ligne sur le site Internet suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cadre-d-avenir-mayotte-candidature>

Date limite de dépôt des candidatures : le lundi 22 mai 2023 à minuit (heure de Mayotte).

- **Liste des pièces qui devront être communiquées sur la plateforme « démarche simplifiées » :**

- une pièce d'identité ;
- les relevés de note des 3 dernières années ;
- un CV ;
- une lettre de motivation ;
- une attestation d'inscription ou de préinscription dans la formation souhaitée ;
- le dernier avis d'imposition. Si le candidat est autonome fiscalement, il devra fournir son propre avis d'imposition. Dans le cas contraire, c'est celui du foyer fiscal auquel il est rattaché qui devra être transmis ;
- le livret de famille complet si vous êtes rattaché(e) au foyer fiscal de vos parents ;
- justificatif de résidence de plus de 5 ans sur le territoire de Mayotte (attestation de scolarité, bulletins, autres justificatifs – un justificatif par an) ;
- uniquement pour les professionnels (entrepreneur, salarié en reprise d'étude et étudiant salarié), le contrat de travail attestant de la situation préalable à la candidature.

- **Les résultats seront publiés à compter du 3 juillet 2023.**

Le comité de sélection étudiera les candidatures en tenant compte des éléments suivants :

- la recevabilité administrative du dossier par Ladom ;
- la formation répond aux besoins du territoire en termes de métiers en tension ;
- la formation aboutira à un poste de cadre supérieur (ayant des fonctions d'encadrement) ;
- la formation n'est pas dispensée à Mayotte ;
- la motivation réelle du candidat pour exercer un poste de cadre intermédiaire ou supérieur à Mayotte pour une durée déterminée ;
- le niveau du candidat lui permet de réussir la formation dans laquelle il s'engage.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Les secteurs prioritaires :**

Les métiers de la santé/biologie

- Médecine
- Secteur administratif et technique : Ingénieur hospitalier, manipulateur en électroradiologie
- Spécialités paramédicales : ergothérapeute, kinésithérapeute
- Recherche : Technicien supérieur de laboratoire

Les métiers de l'environnement et du développement durable

- Protection de la nature
- Technicien et ingénieur en gestion de l'eau, traitement des déchets...

Les métiers du numérique et de la communication

- Communication
- Marketing
- Sécurité numérique
- gestion des données, développeur Web

Les métiers de la finance

- Comptabilité/Finance
- Audit conseil

Les métiers de l'aéronautique Les métiers du secteur social

- Maintenance
- Encadrement
- Technicien : éducateur spécialisé, éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse...

Les métiers du BTP

- Cadre du BTP : architecte, ingénieur génie civile, conducteur de travaux, directeur de chantier

Les métiers de l'agriculture

- Recherche et développement : cadre et

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ingénieur de l'agriculture

– Technique : technico-commercial, technicien spécialisé

Administration Publique

– Cadres

– Attachés d'administration

– Inspecteurs (douanes, impôts, Trésor public, travail)

– Directeurs (hôpital)

– Conservateur (patrimoine)

Informatique

Les métiers de la culture

– Ingénieur informatique

– Bibliothécaire

– Archiviste

– Linguiste

– Administrateur de spectacle

– Attaché de conservation

– Restaurateur d'œuvres d'art

– Régisseur d'exposition

– Traducteur-interprète.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976